S.A.S. au capital de 500 000 €
Z.A.E des longs sillons - 4 Rue des longs sillons
77120 COULOMMIERS
Tél : 01 64 75 68 00 - Fax : 01 64 75 68 09
R.C.S. Meaux 672 030 467
N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE - FR 54 672 030 467

Signalisation pour convois agricoles

Nouveaux balisages pour convois agricoles obligatoires depuis mars 2007 (arrêté du 16 décembre 2005)
Législation :
Arrêté du 16 décembre 2005. Paragraphe 3 : véhicules agricoles de grande largeur.
- pour toutes les machines agricoles de plus de 2.55 m de large (automotrices et remorquées)
- les véhicules doivent être signalés soit par des bandes rétroréfléchissantes ou quatres panneaux rétroréfléchissants disposés vers l'avant et vers l'arrière.

Largeur (m)
Groupe A : 2.55 inférieur l 3.5
Groupe B : 3.5 inférieur l inférieur 4.5

Longueur (m)
Groupe A : limites du code de la route inférieur L inférieur 22
Groupe B : inférieur aux limites du code de la route

Masse
Groupe A : inférieur aux limites du code de la route
Groupe B : inférieur aux limites du code de la route

Vitesse
Groupe A : 25 ou 40 km/h selon réception des véhicules
Groupe B : 25 km/h

Eclairage
Groupe A : 1 ou 2 gyrophares - feux de croisement allumés
Groupe B : 2 ou 3 gyrophares - feux de croisement allumés

Signalisation des véhicules agricoles
Groupe A : code de la route + 4 panneaux rouge et blanc ou 4 feu d'encombrement
Groupe B : code de la route + 2 panneaux convoi agricole + 4 panneaux rouge et blanc ou 4 feux d'encombrement

Accompagnement
Groupe A : pas d'encombrement
Groupe B : voiture particulière ou camionnette, sans remorque

Signalisation des véhicules d'accompagnement
Groupe A : -
Groupe B : feux de croisement allumés + 1 gyrophare + 1 panneau recto verso ou 2 panneaux convoi agricole

Outils portés arrières avec dépassement de 1 à 4 m
Groupe A : 3 panneaux rouge et blanc : 2 latéraux + 1 arrière + catadioptres latéraux
Groupe B : 3 panneaux rouge et blanc : 2 latéraux + 1 arrière + catadioptres latéraux

Outils portés arrières avec dépassement de 4 à 7 m
Groupe A : 5 panneaux rouge et blanc : 4 latéraux + 1 arrière + catadioptres latéraux
Groupe B : 5 panneaux rouge et blanc : 4 latéraux + 1 arrière + catadioptres latéraux

Outils portés avants
Groupe A : si dépassement en longueur de 1 à 4 m, 3 panneaux rouge et blanc : 2 latéraux + 1 arrière + catadioptres latéraux

S.A.S. au capital de 500 000 €
Z.A.E des longs sillons - 4 Rue des longs sillons
77120 COULOMMIERS
Tél : 01 64 75 68 00 - Fax : 01 64 75 68 09
R.C.S. Meaux 672 030 467
N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE - FR 54 672 030 467

Groupe B : si dépassement en longueur de 1 à 4 m, 3 panneaux rouge et blanc : 2 latéraux + 1 arrière + catadioptres latéraux.

Référence	Caractéristiques	Dimensions en mm	Page Catalogue
373164	**Jeu de plaques aluminium (Gauche / Droit) - Classe : 1**	**423 x 423**	**147**